

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2014

Conseillers présents : MM BRETON Christian DEGASPERI Pascal ; FROGET Alain ; LOMBARD Yannick ; MENUT Jean-Pierre ; SIMION Sébastien ; M.TOURTET Gilles ; MMES DURAND Odile ; GAY-PARA Julie ; PIERROT Céline ; PINET Françoise ;

Absents représentés : RICHIARDONE Robert (pouvoir à Françoise PINET)
DELORME Christine (pouvoir à Gilles TOURTET)

Absents : MME HARDON Jacqueline ; M GIRARD Joris

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 août 2014 est adopté à l'unanimité.

Madame Céline PIERROT est désignée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance Madame le Maire informe les conseillers que les efforts d'embellissement du village ont été récompensés avec la remise du prix de l'aménagement par le jury du concours des villes et villages fleuris décerné par le département. Aucun privé n'a été récompensé cette année, il paraît indispensable, l'an prochain, de mieux cibler les maisons et potagers dans chaque quartier.

1. DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

1 -1 Dépenses voirie

Par rapport au devis des entreprises, la réfection de la voirie prévue au Peyssier est reportée l'année prochaine car ERDF doit réaliser prochainement les travaux de raccordement liés à la centrale solaire du Chevalet. L'opération de goudronnage de l'aire de vidange des camping-cars ainsi que la réalisation d'avaloirs pour les eaux pluviales au quartier de St Apôtre seront inscrites en investissement (budget commune et budget eau et assainissement), les autres travaux d'entretien de voirie seront inscrits en fonctionnement.

Des décisions modificatives comptables sont donc nécessaires.

➤ **Budget commune**

- Fonctionnement : Dépenses : + 10 500 € au chapitre 011
Recettes : + 12 687 € (subvention du Conseil Général de correspondant à 40 % du montant HT de travaux)
- Investissement : Dépenses : + 5 869,44 € (Aire camping-car)
- 3 943,44 € (2^{ème} tranche de la traversée du village)
Recettes : + 1 956 € (subvention de Conseil Général)

Accord à l'unanimité des membres présents.

➤ **Budget eau et assainissement**

- Investissement : Dépenses : + 7 100 € (Réseau pluvial de Saint Apôtre)

Accord à l'unanimité des membres présents.

1 -2 Schéma d'alimentation en eau potable

Le diagnostic du schéma d'eau potable a préconisé le remplacement de plusieurs vannes fuyardes. Le bureau d'étude a lancé un appel d'offres pour ces travaux, trois entreprises ont répondu à la consultation : POLDER – PISTONO et GAUTHIER.

Madame le maire propose de retenir, après avis de la commission, l'entreprise la moins-disante à savoir l'entreprise GAUTHIER pour un montant de 3 468 € TTC et d'inscrire les crédits correspondants

en section d'investissement. Un complément de subvention va être demandé à l'Agence de l'Eau pour ces travaux qui n'ont pas été pris en compte dans le dossier de demande de subvention initial.

Accord à l'unanimité des membres présents.

1 -3 RD 1075

Madame le maire informe le conseil qu'elle a signé l'avenant de PISTONO d'un montant de 15 900 € TTC (avenant inférieur à 5 % du marché initial). Ces crédits seront équilibrés par la subvention reçue de l'Agence de l'Eau et non encore inscrite au budget d'un montant de 41 942 €.

Accord à l'unanimité des membres présents – délibération à prendre.

2. ASSOCIATION YOGA ET ACTIVITES ASSOCIEES

Cette association souhaite favoriser l'accès à la pratique du Yoga à un public fragilisé. Elle sollicite une aide financière de 200 € pour son projet global. Les cours de Yoga sont proposés le mardi après-midi à la salle du Trésorier.

Madame le maire précise qu'en principe la commune n'octroie des subventions qu'aux associations locales, et que des cours de Yoga sont également proposés depuis l'an dernier à la MJC.

Après un tour de table les conseillers à la majorité, 1 pour – 12 contre, ne donnent pas une suite favorable à leur demande de subvention.

3. ADMISSION EN NON-VALEUR

La trésorerie demande d'inscrire en non-valeur des pièces comptables suite à une décision de la commission de surendettement d'un effacement de dettes pour un montant de 337 €.

Délibération à prendre.

4. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE (2EME TRANCHE)

La deuxième tranche de l'aménagement de la traversée du village concerne une longueur de 447 mètres linéaires du Chemin des Glacières au Chemin du Peyssier. Le projet prévoit en particulier la réfection des réseaux, la réalisation d'un trottoir sur un seul côté de la route, la mise en place de plateaux ralentisseurs et la construction d'une plateforme pour l'arrêt bus demandé par le département.

Madame le maire précise que les dossiers de demande de subvention, au titre des PIL (Projets d'Initiative Locale) doivent être déposés au Conseil Général avant fin octobre. Elle souligne également que le Conseil régional ne finance plus, désormais, les traversées de village. Le coût de l'opération s'élèverait à 970 549 € HT.

Madame le maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

- Département (Fonds de concours) 34.76 % soit 337 405.30 €,
- Département dotation « amendes de police » 5.15 % soit 50 000 €,
- Département PIL (Projets d'Initiative Locales) 7.73 % soit 75 000 €,
- Agence de l'Eau 9.91 % soit 96 147 €,
- Etat DETR 19.57 % soit 189 943.29 €,
- Autofinancement 22.88 % soit 222 054.02 €

Les membres présents, à l'unanimité, autorisent le maire à demander les subventions et adoptent le plan de financement prévisionnel.

5. MODIFICATION DE LA DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Madame le maire propose après échange avec les élus lors de la réunion hebdomadaire de modifier les représentants de la commune (un titulaire et un suppléant) à l'office du tourisme.

En effet, Monsieur Christian BRETON, désigné précédemment par le conseil municipal, est déjà le représentant d'une association au sein de l'office de tourisme où il exerce les fonctions de trésorier.

Deux élus de la commune doivent donc être désignés.

Les membres présents, à l'unanimité désignent Madame Christine DELORME en qualité de titulaire et Madame Françoise PINET en qualité de suppléante.

6. DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Dans le cadre de l'instruction ministérielle relative aux correspondants défense du 08 janvier 2009, chaque commune est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal afin de développer le lien Armée – Nation.

Monsieur Alain FROGET se propose.

Accord à l'unanimité des membres présents.

7. ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

L'association propose une motion d'opposition au projet du gouvernement de supprimer le versement direct des dotations aux communes et de les allouer aux intercommunalités à charge pour elles de les redistribuer aux communes membres.

Accord à l'unanimité des membres présents pour prendre cette motion.

8. DEVIATION DE LA VOIE COMMUNALE DU PONT LA DAME ECHANGE FONCIER AVEC LE CONSEIL GENERAL DES HAUTES ALPES

En 2011 le conseil général souhaitait que la voie communale n°1 soit déplacée sur la parcelle cadastrée section C n°137 lui appartenant afin de pouvoir clôturer l'espace du local de stockage du sel de déneigement et de le rendre non accessible au public. Le conseil municipal avait délibéré favorablement sur le principe. Le département souhaite que l'échange foncier avec la commune soit acté.

Accord à l'unanimité des membres présents. Délibération qui autorise le maire à signer l'acte administratif.

9. PERSONNEL

La commune doit prendre une délibération qui retrace les effectifs de la mairie, à ce jour la commune compte 14 agents, soit 8,42 équivalent temps plein.

Accord à l'unanimité des membres présents.

10. PLAN LOCAL D'URBANISME

COURRIER DE MONSIEUR EYRAUD BERNARD

Il demande une modification du PLU sur sa parcelle n°1052 au lieu-dit « La Rabière » afin de pouvoir y construire un hangar. Actuellement le PLU indique un espace boisé protégé (haie) empêchant toute construction.

Il est souligné que cette haie est en partie inexistante, la suppression de cet espace boisé classé serait justifiée.

Mr EYRAUD a fait connaître également dans son courrier son souhait que le partage de la parcelle n° H 562 au lieu-dit « Les Préaux », parcelle en indivision avec la commune, soit régularisée.

COURRIER DE MR ET MME AUGUSTINI RENE

La parcelle cadastrée section B n° 1266 a été classée avec le plan local d'urbanisme en zone agricole. Ils demandent que leur parcelle soit reclassée en zone constructible.

DEMANDE DE MR THIEBLEMONT RENE

Madame le Maire précise que Mr THIEBLEMONT lors d'un entretien a exprimé son souhait de classement en zone constructible d'une parcelle lui appartenant sise au Peyssier. Actuellement elle est classée en deux parties : une en zone Agricole et une partie en zone Agricole Constructible.

Madame le maire propose de prendre contact avec le bureau d'études chargé du PLU afin de lui exposer ces différentes demandes. Elle souligne également que la loi du Grenelle 2 de l'environnement impose une révision générale du PLU avant 2016.

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux

Madame DELPECH a exprimé son mécontentement quant aux travaux de voirie effectués devant son habitation par la société « ROUTIERE DU MIDI ».

Monsieur Gilles TOURTET s'est rendu sur place.

♦ *Il est prévu de fixer une date pour l'inauguration des travaux de la première tranche d'aménagement de la RD1075 et d'y convier tous les financeurs.*

Activités périscolaires

Le bilan est satisfaisant même si la durée (45 minutes) réservée aux travaux d'activités périscolaires est trop courte. Les personnels de la commune et du centre social sont très complémentaires.

♦ *Dans le cadre de ces activités les enfants vont réaliser une fresque sous le préau avec le concours du centre social.*

Madame le maire propose de décharger Madame Rosette PIERROT d'une heure de ménage à la cantine afin qu'elle puisse assurer les activités périscolaires à partir de 15h45. Cette heure de ménage serait proposée à un autre agent. Le coût de 4 h hebdomadaire s'élèverait à environ 2500 €/an.

Station d'épurations

Les arrêtés attributifs de subvention de la Région ont été réceptionnés. Concernant l'agence de l'Eau, les décisions d'attribution devraient être votées à la session de novembre.

Madame le maire informe les conseillers qu'elle a signé le marché pour l'étude géotechnique avec la société Hydrogéotechnique pour un montant HT de 6 953.40 €.

Centre de Gestion

Mr Robert RICHIARDONE a assisté à la réunion d'information sur les contrats groupe, assurance des risques statutaires et prévoyance. Une comparaison sera faite avec l'assurance contractée par la commune.

Tennis Club

Une réunion est prévue avec le club de tennis.

Eclairage public : le réseau d'éclairage public de chaque commune peut être consulté désormais sur le site internet nouvellement créé par le Syndicat Mixte d'Electrification des Hautes-Alpes.

Diagnostic des passages à niveau

Ce diagnostic a été réalisé dernièrement par les services de l'Etat et Réseau Ferré de France. Les conclusions sont les suivantes :

- Le passage à niveau du quartier des Glacières ne présente aucune anomalie.
- Le passage à niveau situé sur le chemin de Pont la Dame : la question se pose sur la suppression de ce passage à niveau où le trafic est faible et essentiellement constitué de tracteurs agricoles. En tout état de cause, sa perception doit être améliorée par l'installation de panneaux et balises.

Mr Yannick LOMBARD souligne que ce passage permet justement aux agriculteurs de ne pas être dans l'obligation d'aller jusqu'au Pont la Dame (sortie qui est dangereuse).

Les agriculteurs concernés seront consultés sur ce point.

Les employés préparent les illuminations de Noël.

Mr Gilles TOURTET évoque l'abribus qui a été déplacé à l'office du tourisme.

A ce sujet Mr Christian BRETON souligne que le bâtiment de l'office du tourisme est la « vitrine » du village et que la présence de containers des ordures ménagères à côté de cet office est néfaste pour l'image du village. Il demande s'il est possible de masquer le point propre avec des fleurs, du bois ou voire de le déplacer derrière l'école.

Madame le maire partage son point de vue, elle évoque les contraintes du ramassage des ordures ménagères, la voie derrière l'école est trop étroite pour le camion.

En accord avec tous les élus il est décidé d'engager une réflexion sur ce point.

MJC

La Région a octroyé une subvention d'un montant de 2 195 € pour l'extension de la salle polyvalente.

Goûter des aînés

Il aura lieu le samedi 6 décembre.

PUBLIC

Madame Annette MOUTON fait part de son mécontentement sur la distribution du courrier de la Poste.

Madame le maire répond qu'elle prendra contact avec le bureau de Veynes pour faire remonter les doléances des administrés.

La séance est levée à 19 h 15.